

PROGRAMME DE FORMATION R372M D'ENGINS DE CHANTIER

Les Différents types d'engins de chantier

-  • **CATEGORIE 1** : Tracteurs et petits engins de chantier mobiles : tracteur agricole de moins de 50 chevaux, mini-pelle jusqu'à 6 tonnes, mini-chargeuse jusqu'à 4,5 tonnes, moto basculeur jusqu'à 4,5 tonnes, petit compacteur d'un poids inférieur à 4,5 tonnes, machine à peindre les lignes blanches sur la chaussée...
-  • **CATEGORIE 2** : Engins d'extractions ou de chargement à déplacement séquentiel : pelles de plus de 6 tonnes, engins de fondations spéciales, de forages, de travaux sous terrain.
-  • **CATEGORIE 4** : Engins de chargement à déplacement alternatif : chargeuse, chargeuse-pelleteuse...
-  • **CATEGORIE 7** : Engins de compactage à déplacement alternatif : compacteurs
-  • **CATEGORIE 8** : Engins de transport : tombereaux, tracteurs de plus de 50CV.
-  • **CATEGORIE 9** : Engins de manutention : chariot élévateur de chantier ou tout terrain
-  • **CATEGORIE 10** : Conduite d'engins hors production : maintenance, entretien, livraison et transport.

Intitulé de l'action de formation

- Formation à la conduite en sécurité d'engin de chantier avec préparation examen CACES® ou attestation de compétence suivant les catégories 1 à 10 de la R372M référentiel de la CNAMTS.

Objectif (s) de la Formation

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'engin de chantier en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R372M référentiel de la CNAMTS

Prérequis

- Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail. Compte tenu du test écrit de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées.

Contenu

Théorique

- Règlement et textes de la recommandation R372M
- Les accidents du travail et risques divers
- Les acteurs de la prévention
- Classification des engins de chantier avec les obligations réglementaires
- Technologie des différents organes de sécurité
- Prise de poste et vérifications journalière
- Règles et consignes de conduite en sécurité
- Règles et consignes de circulation sur route
- Stabilité des engins de chantier
- Travaux de terrassement
- Levage de charges
- Levage et transport de personnes
- Gestes de commandement
- Signalisation (balisage) sur chantier et sur voie publique
- Fin de poste

Pratique

- La prise de poste et les vérifications journalières
 - Examen d'adéquation avec le travail effectué (matériel et environnement)
 - Circulation sur différents types de parcours (espace large ou encombré)
 - Montée et descente sur porte engin*
 - Prise et dépose de charges au sol et en hauteur
 - Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
 - Terrassement**
 - Respect des consignes pour une conduite en sécurité
 - Fin de poste
- * Obligatoire pour cat1 et 10
** Obligation d'avoir un godet

Profil des intervenants

- Intervenants expérimentés ayant une solide expérience des engins utilisés

Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Monsieur Sébastien BRANCHEREAU

Moyens pédagogiques

Théorique

- Projections de films et de diaporamas **donc prévoir salle de cours suffisamment grande en vue du nombre de stagiaires**
- Remise de livrets de stage et d'un crayon à chaque stagiaire

Pratique

- Pour la catégorie 1 un engin à conduite complexe et à conduite simple (mini-pelle et mini-compacteur) obligatoire + remorque **conforme à la réglementation en vigueur.**
- Pour la catégorie 10 un engin à pneu et un engin à chenille autre qu'un catégorie 1 obligatoire + un porte char ou une remorque **conforme à la réglementation en vigueur.**
- Pour les catégories 2 à 9 : possibilité d'option porte char
 - Un engin de la catégorie concerné **conforme à la réglementation en vigueur**
 - Une aire d'évolution dégagée
- Charges diverses

Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

Durée de formation pour 1 catégorie d'engin (1 ou 2 ou 4 ou 7 ou 8 ou 9 ou 10)

- **Formation initiale**..... **14 h soit 2 jours**
(Préparation à l'examen CACES® ou délivrance d'attestation de compétence)
Initiale : 14 heures soit 2 jours = 3.5 h de théorie + 10.5 h de pratique
- **Recyclage**.....**7 h soit 1 jour**
(Préparation à l'examen CACES® ou délivrance d'attestation de compétence)
Recyclage : 7 heures soit 1 jour = 3,5 h de théorie + 3,5 h de pratique
- **Tests CACES®** pour 6 stagiaires..... **7 h soit 1 jour**
(Limité à 6 tests par jour)
Tests CACES® : 7 heures soit 1 jour

*Soit 1 jour de formation initiale avec délivrance d'attestation de compétence.
Soit 2 jours de formation initiale + tests CACES®.*

Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage
- Tests écrits pour la théorie ainsi que pour la pratique

Sanction de la formation

- CACES® ou Attestation de compétences